

## COMPTE-RENDU

### Réunion de quartier Longs Traits-Planchants – Pontarlier Village

**Lieu** : Salle de l'ancienne école

**Rédacteur** : Marine Gomez

**Date** : mardi 3 octobre 2023

**Heure** : 20h

Madame Verbist présente les chiffres de l'application Thelma (ex-Tell My City) depuis le 26 mars 2021, date de lancement du projet à l'échelle de la ville :

- 1845 signalements
- 120 félicitations
- 142 suggestions
- 73% traités/terminés
- 2 signalements par jour en moyenne
- 404 utilisateurs actifs
- 3 principales préoccupations
  - Propreté
  - Voirie/circulation
  - Sécurité/nuisances

Focus sur ce quartier :

- 167 signalements
- 12 suggestions
- 3 principales préoccupations
  - Voirie et circulation
  - Propreté
  - Éclairage et électricité (à la différence des autres quartiers)
- 83 utilisateurs actifs sur ce quartier
- Délai de 70 jours en moyenne de traitement

#### 1. Signalements envoyés en amont de la réunion

Signalement n°1 :

- « Les feux à l'intersection de la rue de Besançon et la rue du lycée vers boulangerie comtoise ont un laps de temps de 2 secondes ! j'ai déjà prévenu vos services mais rien n'a été fait ! serait-il possible que le laps de temps entre le feu, sens hyper U/ville et celui au-dessus de la rue du lycée soit rallongé de plusieurs secondes ?? comme les feux sont grillés régulièrement nous avons des difficultés, à présent, pour sortir de notre copropriété ! »
  - Réponse de Monsieur le Maire
    - La programmation du feu sera vérifiée techniquement
- « Qu'a-t-il été décidé pour circulation dans la rue du lycée avec le nouveau quartier Charles et ses 6 résidences ? Déjà que nous avons (les riverains) des difficultés pour sortir maintenant je me pose sérieusement la question dans les mois à venir quand les 24 logements seront habités !!!! Une réunion est-elle prévue au programme avec les riverains ????? »
  - Réponse de Monsieur le Maire
    - La résidence est sur la commune de Doubs, mais il est vrai que le flux aura un impact sur Pontarlier
    - C'est une des intersections les plus difficiles sur la ville, on a déjà fait des essais d'alternance mais cela générerait trop d'empilement de véhicules
    - Il n'y a pas de solution toute faite mais on réfléchit possiblement à un projet de rond-point rue de Doubs sur la commune de Doubs mais pas rue de Besançon car il n'y a

pas la place

- « Serait-il possible de mettre un panneau d'interdiction aux mobylettes, motos, scooters qui se mettent à passer à toute vitesse, régulièrement, sur le petit chemin qui longe le Doubs entre la rue de Besançon et la rue du lycée ??? un panneau existe déjà, sens interdit sauf riverains, pour les 2 maisons avant notre copropriété ! Ce petit chemin est piétonnier..... »
  - Réponse de Monsieur le Maire
    - Étudier le statut du chemin s'il est public pour voir ce qui est possible
- « Bon je réitère ma question de l'an dernier : les trottoirs du centre-ville comme les rues attenantes de Besançon, Doubs etc.... sont devenues des pistes cyclables où vélos et trottinettes électriques se croient tout permis, roulent très vite et zigzaguent, sans se soucier des piétons.....quand allez-vous sévir ????? Il en est de même maintenant dans l'allée centrale du cimetière !!!!!!! Ne pouvez-vous pas vous servir des réseaux sociaux pour les avertir des sanctions qu'ils risquent ???? Idem en amont dans les établissements scolaires ! on appelle ça le principe de précaution ! non ? car bizarrement quand on leur dit qu'ils n'ont pas le droit soit ils ne connaissent pas la réglementation ou soit plus vulgairement on se fait insulter..... »
  - Réponse de Monsieur le Maire
    - On n'attend pas pour sévir, la police municipale et la police nationale ont mené des actions concernant les rodéos urbains, avec des saisies de trottinettes
    - Rappeler à l'ordre sur les réseaux sociaux c'est possible mais cela sera peu efficace contre l'incivilité
    - Les trottinettes doivent effectivement rouler sur la chaussée car ce sont des engins motorisés, il faut partager la chaussée
- « Poubelles : ne pourriez-vous pas revoir votre mode de calcul ???? il est injuste que pour une même superficie d'un appartement une personne seule et un couple avec des enfants, petits ou adolescents, paient la même somme !!!!! payer au nombre de parts serait quand même plus judicieux !!!! »
  - Réponse de Monsieur le Maire
    - C'est le principe de la TEOM, puis de la TEOMi à laquelle nous sommes passés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, le taux s'applique sur la valeur foncière en effet, quel que soit le nombre de résidents
    - Il est en revanche possible d'individualiser les bacs si la copropriété comprend moins de 6 appartements, au-delà, la répartition se fait au tantième par le bailleur
    - Pour rappel, dès que le bac est sorti, il est relevé et donc payé
    - La nouvelle TEOMi sera applicable en 2024
    - Le taux de TEOM va baisser au moment du passage à la TEOMi mais on n'a pas fini les calculs à ce jour, on ne connaît pas encore le taux exact, le fait de baisser ses ordures pour plus de tri va forcément permettre de réduire le coût des ordures ménagères

>>> Plus d'infos : <https://www.grandpontarlier.fr/la-teomi/> <<<

#### Signalement n°2 :

- « la rue de Lorraine quartier pontarlier-village les CRL qui est en sens unique si vous avez la possibilité de revoir la signalétique : piste cyclable et piéton merci »
  - Réponse de Monsieur le Maire
    - Le contact sera repris avec la personne pour comprendre la demande
- « rue Claude Minary : un panneau réservé aux riverains ou rue à sens unique, panneau à 30 ? »
  - Réponse de Monsieur le Maire
    - Il faut étudier avec la commission voirie l'impact du sens unique sur les rues adjacentes
    - Le sens unique a tendance à faire augmenter la vitesse car les véhicules sont seuls dans un sens

- En tout cas, le nouveau plan de circulation et de stationnement (PCS) va bientôt être présenté on y retrouvera le passage de certains quartiers à 30 et un effort sur la sécurisation des alentours des écoles
  - Toujours est-il qu'il faudra ensuite faire respecter le 30
- « les containers à poubelles : merci pour le panneau qui a été rajouté afin de respecter les déchets à cet effet uniquement : ce qui est dommage c'est le ramassage car lorsqu'il est plein plusieurs jours... »
    - Réponse de Monsieur le Maire
      - Au niveau du recyclage, l'augmentation de la fréquence du ramassage des bacs rencontre encore certains problèmes mais tous les points d'apport volontaire sont désormais équipés de sondes qui lancent la collecte dès lors que les bacs sont remplis à 70%
      - C'est également la conséquence de la TEOMi puisque le tri augmente et la collectivité doit en conséquence adapter les collectes

### Signalement n°3 :

- « Lors de la dernière réunion de quartier, j'avais mentionné les problèmes de circulation des piétons sur les trottoirs dans certains quartiers. Rien n'a bougé...le quartier Longs-traits Pontarlier-Village n'est pas le seul concerné par cet état de fait. Sur une largeur de 1,20m (bien insuffisante) seule la moitié de l'espace est accessible. Les mères de famille avec poussettes, personnes à mobilité réduite avec fauteuil ou déambulateur sont obligées de descendre sur la chaussée au risque de se faire percuter par un automobiliste. La responsabilité du conducteur sera sûrement engagée (non-maitrise du véhicule) mais la personne à l'origine de l'accident, en l'occurrence le propriétaire de la haie en défaut, se verrait probablement déchargée de toute responsabilité. Et je ne parle pas des automobiles garées sur le trottoir à ces endroits qui compliquent un peu plus les choses. »
  - Réponse de Monsieur le Maire
    - Une opération coup de poing avait été menée il y a deux ou trois ans
    - Dans ces cas-là, la police municipale constate et rappelle la réglementation au propriétaire, la mairie réalise les travaux et les facture au propriétaire s'il n'agit pas
    - Nous allons étudier les rues gênantes signalées
- « Pendant une trentaine d'année, j'ai utilisé le réseau Pontabus. Il valait ce qu'il valait, mais à l'origine, il desservait bien les quartiers. A l'heure actuelle, le réseau s'est rapetissé au regard du peu de fréquentation. Logique de rentabilité. Horaires peu attractifs et surtout desserte incohérente. La commune a investi des milliers d'euros pour le Pôle d'échange multimodal. Et le bus urbain ne le dessert pas...où est la logique ? Alors que les Suisses par le biais des TRN avaient modifié certains horaires afin de permettre à leurs clients d'avoir une correspondance avec le bus urbain sur le Pôle d'échange. Concernant Ticto (qui est un bon service, ne soyons pas négatif), il manque certains arrêts dans les quartiers. Ainsi, si je veux me rendre au centre-ville, il faut me rendre à l'arrêt Longennes alors qu'il existait un arrêt Pontarlier-Village. Pour info, l'abribus est toujours en place... est-il envisageable de remettre en service cet arrêt ? De même, est-il possible d'étudier la mise en service d'un arrêt pour desservir le Pôle Simone Veil ? Il n'y a pas que des personnes de plus de 75 ans qui pourraient être intéressés par ce service (les personnes de 75 ans et plus sont pris en charge et déposées à une adresse précise). »
  - Réponse de Monsieur le Maire
    - La DSP (délégation de service public) transport est actuellement renégociée car elle coûte chaque année entre 450 000 et 480 000 € de déficit
    - Le service Ticto progresse bien mais la ligne régulière est en difficulté
    - Pendant un an des essais avaient été réalisés entre les zones commerciales puis entre les Etraches et le centre-ville mais il n'y avait aucune demande, donc on rationalise et on diminue certains points
    - 80% des utilisateurs du TCP sont des scolaires, cela représente donc un tout petit réseau

- « Lors des travaux de réaménagement de la rue de Besançon, serait-il possible de modifier les trottoirs et la voie de circulation afin d'éviter que les véhicules ne stationnent sur le trottoir ? En effet, la chaussée est relativement large et la commune pourrait rétrécir la voie de circulation ce qui aurait l'avantage de faire diminuer la vitesse des voitures. En laissant une largeur de 1,40m pour les piétons. Concernant le trottoir de la rue de Besançon, est-il prévu des travaux de remise en état surtout à hauteur de l'ancien passage à niveau (75 rue de Besançon) ? Question récurrente depuis quelques années déjà. »
  - Réponse de Monsieur le Maire
    - En ce qui concerne la réfection de la voirie, nous attaquons la dernière tranche rue de Salins pour un budget de 350 000 €
    - Ensuite même chose rue de Besançon en plusieurs tranches, avec notamment une réflexion autour d'un possible rond-point entre la rue de Besançon et carrefour avant les Mélèzes, ainsi que la création d'une piste cyclable
  
- « De nombreux conducteurs routiers sont bloqués les week-ends sur la commune de Pontarlier. La majorité d'entre eux stationnent sur le plateau multi activités. Il n'y a aucune commodité pour ces personnes. Est-il prévu un sanitaire même sommaire afin de satisfaire leurs besoins ? La plupart d'entre eux se soulageant sur le plateau... Le plateau multi activités Pourny sert régulièrement pour des manifestations. Les utilisateurs « permanents » (transporteurs locaux) de ce parc de stationnement sont priés de trouver un autre lieu de stationnement. La Direction de la Population, lorsqu'elle est au courant de ces manifestations, prévient les usagers concernés. Mais dans un souci de simplification, ne serait-il pas possible de positionner à l'entrée du plateau un grand panneau sur lequel seraient affichées les principales manifestations avec les dates de début et de fin d'activités pour celles-ci ? cette information ne dispensant pas la commune de mettre en place de la signalisation temporaire interdisant le stationnement des véhicules... »
  - Réponse de Monsieur le Maire
    - 150 000 € ont été budgétisés pour les routiers notamment avec la création d'un bloc sanitaire béton indestructible pour leur offrir un minimum de commodités
    - Concernant le grand panneau des manifestations aux entrées de Pourny, nous allons étudier la proposition tout en proposant au moins la traduction en anglais et en allemand, 95 % des transporteurs (en dehors des locaux) ne parlant pas français
    - Nous allons également étudier en commission voirie la pose d'enrobé
  
- « Lorsqu'il y a des travaux ou des manifestations organisées en ville, des déviations sont souvent mises en place pour détourner la circulation. C'est bien, mais pour ma part je constate qu'elle est sommaire. :  
 Lorsqu'il y a plusieurs chantiers qui se télescopent plusieurs déviations sont installées mais à qui s'adresse tel ou tel itinéraire proposé ?  
 Lorsqu'on arrive à la fin de la déviation, rien n'indique que la déviation est finie. Où doit-on se diriger pour reprendre notre itinéraire initial ?  
 Des solutions simples peuvent être mises en service. Vous allez arguer qu'elles sont chronophages, j'en conviens. Mais cela ne vaut-il pas mieux que des remarques féroces sur les réseaux sociaux sur la qualité du service (non)rendu ? Il existe des panneaux type KD qui pourraient être mis en place à la fin de la déviation et cette fin de déviation devraient déboucher sur une rue permettant de réorienter les automobilistes sur leur trajet. Les panneaux en fin de déviation pourraient mentionner « Toutes directions » ou donner les grandes directions (Besançon, Suisse, etc.). Tout le monde n'a pas de GPS (moi en premier). Les militaires des Régiments de Circulation Routière font ça très bien (je l'ai fait à mon niveau...). Les déviations et leur signalétique, panneau de type KD en fin de déviation. »
  - Réponse de Monsieur le Maire
    - C'est un chantier de la ville mais pas que, donc on ne le maîtrise pas totalement
    - Peut-être pourrions-nous faire évoluer notre signalétique avec des codes (S1, S2...)
  
- « L'accès au point de déchargement est réservé aux véhicules. Toutefois, il n'est pas toujours nécessaire de monter avec la voiture. A pied, cela suffit. Mais à l'heure actuelle, cet accès est refusé aux piétons. Pour raison de sécurité ce qui se comprend. Est-il possible d'étudier un accès piéton ?

Cela permettrait de désengorger la plateforme à certaines heures. Je pense aussi que le parcours sur la plateforme n'est pas pertinent. Je m'explique :

Lorsque nous sommes sur la plateforme, il faut faire des manœuvres pour accéder aux bennes.

De même pour en ressortir. Une desserte en linéaire aurait été plus pratique, avec un point d'entrée et un point de sortie différents. »

○ Réponse de Monsieur le Maire

- Nous avons donné l'ordre de ne laisser entrer que les détenteurs de vignette, l'accès au plateau haut est interdit aux piétons pour des raisons de sécurité et de contrôle de la vignette
- 2 millions d'euros sont d'ailleurs prévus dans le budget TEOMi pour refaire la déchèterie aux normes

- « La SNCF a réaménagé les quais de la gare de Pontarlier. Une voie de circulation a été supprimée pour être transformée en voie terminus. Est-ce que progressivement la SNCF ne nous préparerait pas à une fermeture de la gare ? Déjà que les horaires d'ouverture des guichets se sont amenuisés. Ce ne serait pas étonnant de la part de la société. J'en veux pour preuve la suppression des TGV dans le Haut-Doubs. Il me semble, en effet, qu'il y a quelques années, la région Franche-Comté avait mis la main au porte-monnaie pour augmenter la puissance disponible à la caténaire afin d'accélérer la vitesse des trains depuis Mouchard. Quelques années plus tard, les TGV ne passaient plus en gare Pontarlier (concurrence avec la LGV Rhin-Rhône, la LGV Est et la ligne du Haut-Bugey). Bis repetita ? à l'heure où on parle de déplacements autres que l'automobile. »

○ Réponse de Monsieur le Maire

- Les TER ne seront pas remis en cause à l'avenir car ils sont financés par la Région, tout comme la gestion du guichet qui résulte d'un accord entre la SNCF et la Région
- Le problème sur cette ligne est surtout concernant l'axe Neuchâtel/Frasne, financé par la Région, qui permet d'amener les clients qui reprennent le TGV à Frasne
- 20 à 30 millions d'euros d'investissements sont à faire pour maintenir cette ligne aux mêmes vitesses, les discussions ont lieu entre l'État français et l'État suisse pour le financement des investissements
- Le fonctionnement du TGV dépendant uniquement de Lyria, le risque est important pour la gare de Frasne et par extension celle de Pontarlier si nous le perdons
- Nous espérons une prise de conscience concernant l'évolution de l'offre commerciale pour renforcer le Neuchâtel/Frasne, affaire à suivre

- « Le règlement de la ZAC des Grands Planchants (il me semble l'article 10) prévoit que des trottoirs soient mis en service pour la desserte piétonnière. Or force est de constater que devant certains commerces ceux-ci sont inexistantes. Ce qui contraint les piétons forts nombreux à aller sur la chaussée.

Exemple :

- Garage FORD sur le rond-point ;
- ATM (agence en douane).

Une autre situation qui peut être dangereuse : par exemple chez Saillard-Komilfo (entre autres), le piéton passe dans une zone d'évolution de véhicules. Comme on sait que la cohabitation entre piétons et automobilistes est délicate, cela peut générer des tensions. L'automobiliste oublie lorsqu'il est au volant qu'il sera à un moment piéton et inversement. Est-il prévu de rappeler aux commerces de cette zone les dispositions du règlement ? »

○ Réponse de Monsieur le Maire

- Nous allons voir avec les entreprises concernées pour leur faire refaire la continuité des trottoirs notamment avec des revêtements de sol différents pour au moins symboliser le cheminement piéton

- MPT des Longs Traits

- Le sol se décolle et de l'amiante se trouve dessous, la salle de convivialité est donc fermée pour désamiantage avant de reposer le sol
- Le coût s'élève à 28 000 € HT pour le désamiantage et 8 000 € pour le sol, le marché a été

- attribué et les travaux sont en cours
  - Il s'agit du premier bâtiment refait en totalité pour un budget de 500 000 €, la pergola sera refaite l'an prochain
- Voirie
  - La rue de Salins est refaite pour 350 000 €
  - Les rues étudiées pour 2024 sont notamment la rue de Vuillecin qui feront suite aux travaux réalisés par Enedis
  - La revégétalisation de la cour d'école dans le quartier est également prévue pour 2024 et 2025, après réflexion menée avec les enseignants, parents, enfants...
- Centre aquatique
  - La décision attributive du marché a été signée pour 27 millions d'euros
  - Le cabinet retenu va affiner sa proposition pour que le lancement des appels d'offres de travaux soient faits en 2024 et le début des travaux lancés au printemps 2025 pour 18 mois
  - Le projet retenu sera bientôt présenté avec photos et vidéos  
 >>> Plus d'infos : <https://www.grandpontarlier.fr/centre-aquatique/> <<<
- PLUiH
  - 90 observations ont été déposées par habitants afin de déterminer les règles applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2024 concernant la construction, l'aménagement...
  - La délibération va être passée à la CCGP fin 2023
  - L'analyse des conclusions de l'enquête publique va être faite dans chaque commune par les élus  
 >>> Plus d'infos : <https://www.grandpontarlier.fr/pluih/> <<<
- RN57
  - Le plan de financement n'est pas encore arrêté car sur le budget total du projet qui s'élève à 20 millions d'euro, il manquait une partie du financement en attente de l'État
  - Dès que cela est résolu, les travaux devraient avoir lieu 2025 pour une livraison en 2026

## 2. Questions en direct

- L'îlot Saint-Pierre : où sont les espaces verts ?
  - Réponse de Monsieur Chauvin
    - Nous comprenons l'inquiétude mais les premières plantations auront lieu dès la fin 2024 pour les aspects paysagers
    - L'espace de 4 mètres entre les bâtiments restera ainsi car cela est règlementaire
    - La circulation piétonne dans le quartier sera assurée
- L'installation de panneaux solaires sur les bâtiments publics est-elle prévue ?
  - Réponse de Monsieur Grosjean
    - Nous avons effectivement réalisé une étude du potentiel solaire d'une trentaine de sites en 2023 avec des résultats attendus fin 2024 pour investir sur quelques bâtiments en 2024 avec une autoconsommation collective
    - L'État a apporté plus de souplesse règlementaire il y a peu, d'où l'avancement sur les projets
    - Nous étudions également la possibilité de créer un parc solaire sur le terrain de l'ancienne décharge, soit 2 hectares, qui permettrait de couvrir la consommation électrique de tous les bâtiments publics de la ville
    - Tout comme nous l'avons fait également pour les microcentrales hydroélectriques, mais le temps d'instruction est long en raison des nombreux projets de ce type lancés

en France en même temps

- Le RCU est aussi en développement dans les bâtiments publics et lorsque ce ne sera pas possible, une solution utilisant les biomasses sera étudiée.
- Comment se fait-il que le collège Aubrac soit surchargé ?
    - Réponse de Monsieur le Maire
      - Les collèges ne sont pas une compétence municipale, mais départementale
      - Le Département a déjà engagé pour plusieurs millions de travaux sur le collège Aubrac pour étendre les mètres carrés, sachant que le Haut-Doubs forestier est une des zones les plus dynamiques avec Dijon pour la Bourgogne – Franche-Comté.
      - De plus, le glissement des effectifs sur le Val d'Usiers impacte également le collège Aubrac
  - En raison du déménagement de certains services techniques depuis l'Hôtel de Ville à la CCGP, comment les usagers vont-ils y accéder ?
    - Réponse de Monsieur le Maire
      - Un arrêt Ticto en plus à la CCGP va être créé pour le public
  - Qu'en est-il de la piste cyclable rue Jean Mermoz ?
    - Réponse de Monsieur Grosjean
      - Les travaux vont être effectués l'année prochaine
      - Le chemin du train reliera donc le parc des Ouillons jusqu'à plaine Pourny avant que le centre aquatique soit construit